LES BOUCLES DU VAL DE SAÔNE
REGLEMENT dimanche 21 mars 2027

Organisation :

Association Les Boucles du Val de Saône et le GAHS.
Responsable juridique : Laurent BAILLY 403 RUE DU VAL DE SAÔNE 70100 GRAY LA VILLE
Tél : 06 28 26 04 72. Mail : lesbouclesduvaldesaone@gmail.com

Lieu, date et nature de la compétition :

A Halle Sauzay GRAY 70100, le 21 mars 2027
*Marche pour tous avec départ à 9 h. Un parcours 10 km longeant la Saône jusqu'à Rigny.
* Cinq courses de jeunes : 9 h 10 Minimes/U16 2900 m garçons et filles - 9 h 30 Benjamins/U14 2300 m garçons et filles – 9 h 50 Poussins/U12 1700 m garçons et filles – 10 h 10 Eveil Athlé/U10 1000 m garçons et filles – 10 h 25 Baby Athlé/U7 400 m. Distance selon la catégorie et recommandations de la FFA.
*Mile (1609 m), 5km, 10km et 21,1km avec départs décalés à 10h50, 11h10, 13h40 et 14h. Courses ouvertes aux coureurs hommes et femmes licenciés ou non, à partir de U14 pour le mile, U16 pour le 5 km, U 18 pour le 10 km et à partir de U20 pour le 21,1 km.
Les 4 courses Mile, 5 km, 10 km et semi-marathon sont « LABEL BRONZE FFA »
Le semi-marathon est le siège des championnats de Bourgogne Franche-Comté.
Ne pourront participer au championnat que des athlètes de nationalité française, licenciés « compétition » dans un club FFA de Bourgogne Franche-Comté.
Le port du maillot du club est obligatoire pour les participants du championnat.
Les résultats récapitulatifs des championnats de Bourgogne Franche-Comté seront consultables sur http://bourgogne-franchecomte.athle.fr, onglet « résultats »

Parcours :

Départ : Avenue Carnot 70100 GRAY et arrivée : Rue Sauzay 70100 GRAY
Les courses de jeunes ont un itinéraire plat en circuit autour du site de départ.
Les 4 courses Mile, 5 km, 10 km et semi-marathon ont un parcours sur route extra plat. L'arrivée présente un dénivelé négatif de 1 m par rapport au départ.
Les itinéraires traversent les communes de Gray, Gray La Ville, Velet, Arc Les Gray et Rigny sur routes départementales et communales.
En cas d'inondations, les itinéraires pourront être modifiés par les organisateurs.

Conditions de participation :

Personnes mineures
La participation des mineurs à une compétition est soumise :
- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise***** délivrées par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées.
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Personnes majeures
Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise*, délivrées par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. **Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire**.
Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation**

*** Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.**

****Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée pour les étrangers.**

Droit d'inscription :

Marche : 5 €

Courses jeunes : gratuit

Mile **: 2 € jusqu'au 31/12/2026 sur www.sporkrono.fr, 4 € jusqu'au 28/02/2027 sur www.sporkrono.fr** ou sur bulletin papier (jusqu'au 28/02/2027). **Après cette date, 6 € jusqu'au 19/03/2027 midi uniquement sur www.sporkrono.fr. Pour les licenciés FFA, 2 € de moins sur www.sporkrono.fr.**

5km : **10 € jusqu'au 31/12/2026 sur www.sporkrono.fr, 12 € jusqu'au 28/02/2027 sur www.sporkrono.fr** ou sur bulletin papier (jusqu'au 28/02/2027). **Après cette date, 16 € jusqu'au 19/03/2027 midi uniquement sur www.sporkrono.fr. Pour les licenciés FFA, 2 € de moins sur www.sporkrono.fr.**

10km : **12 € jusqu'au 31/12/2026 sur www.sporkrono.fr, 14 € jusqu'au 28/02/2027 sur www.sporkrono.fr** ou sur bulletin papier (jusqu'au 28/02/2027). **Après cette date, 18 € jusqu'au 19/03/2027 midi uniquement sur www.sporkrono.fr. Pour les licenciés FFA, 2 € de moins sur www.sporkrono.fr.**

21,1km : **14 € jusqu'au 31/12/2026 sur www.sporkrono.fr, 16 € jusqu'au 28/02/2027 sur www.sporkrono.fr**ou sur bulletin papier (jusqu'au 28/02/2027). **Après cette date, 20 € jusqu'au 19/03/2027 midi uniquement sur www.sporkrono.fr. Pour les licenciés FFA, 2 € de moins sur www.sporkrono.fr.**

Mile, 5 km, 10 km et 21,1 km : inscription en ligne : **www.sporkrono.fr**, dernier délai vendredi 19 mars 2027 midi dans la limite des 3000 places disponibles.

Courses jeunes : mardi 16 mars 2027 dans la limite des 700 places disponibles (130 U7 - 180 U10 - 160 U12 - 130 U14 - 100 U16).

Marche : uniquement inscription papier jusqu'à 8 h 50 dimanche 21 mars 2027.

Pas d'inscriptions le jour de la course sauf pour la marche.

Dossard :

L'athlète devra porter visiblement sur la poitrine pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité un dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de problème.

Assurances :

- *Responsabilité civile :*

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la Compagnie ABEILLE ASSURANCES.

- *Assurance dommages corporels :*

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. L'organisateur de réserve le droit de refuser la participation d'un coureur qui ne respecte pas les règles de la FFA, ou pour tout autre motif qui pourrait nuire à l'organisation (dopage, tricherie…).

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels des courses hors stade. Leurs décisions sont sans appel.

Barrière horaire :

Pour le semi, une barrière horaire sera mise en place au 10e km du semi avec un temps de 1h 15 à ne pas dépasser. D'autre part, les coureurs disposeront d'un temps maximum de 2 heures 30 pour effectuer la totalité du parcours. Tout coureur hors délai sera mis hors course. Si le coureur souhaite continuer le parcours malgré la barrière horaire hors délai, son dossard sera retiré par le véhicule fin de course, il ne sera plus considéré comme participant et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur. Il ne pourra donc plus prétendre à être classé.

Chronométrage :

Par puce NJUKO

Classement :

Pour toutes les courses du premier au dernier.
Les résultats seront disponibles sur les sites **www.sporkrono.fr**, page Facebook et site des Boucles du Val de Saône.

Récompenses :

Tee-shirt technique (pour le 21,1 km, 10 km et 5 km) + médaille (pour le 21,1 km et 10 km et 5 km).
Sur 5, 10 et 21,1 km, trophées et primes (100 € -50 € - 25 € pour le 5 km, 150 € - 100 € - 50 € pour le 10 km et 250 € - 150 € - 75 € pour le 21.1 km) aux 3 1ers du scratch hommes et femmes et coupes et lots aux 4 et 5e scratch hommes et femmes.
Le Mile, coupes + lots aux 5 premiers du scratch hommes et femmes.
Trophée au club sportif ou association et entreprise alignant le plus grand nombre de participants hommes et femmes sur les quatre courses.

Ravitaillement :

Suivant les règles FFA :

- Mile : arrivée
- 5km : arrivée
- 10 km : 5 km – 8 km (uniquement eau suivant températures élevées) - arrivée.
- 21.1 km : 5 km – 10,5 km – 16 km – 19 km (uniquement eau suivant températures élevées) - Arrivée

Surveillance médicale :

Un poste de secours fixe à l'arrivée et un motorisé sur le parcours par la Protection Civile de Haute-Saône.
Plusieurs médecins seront présents.

Droit à l'image :

De par sa participation le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.
Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Le Président : L. Bailly

